

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **La navigation sans équipage et l'utilisation de robots prouvent toute leur utilité en cette période de calme marquée par le coronavirus**

*Durant la crise liée au coronavirus, des navires de recherche ont également dû rester à quai. Le Vlaams Instituut voor de Zee (VLIZ - Institut flamand de la mer) a profité de l'occasion pour étudier l'évolution du bruit sous-marin dans la partie belge de la mer du Nord à l'aide d'un robot silencieux. En outre, la navigation sans équipage a le vent en poupe dans divers autres domaines, comme le confirment l'agentschap Maritieme Dienstverlening en Kust (Agence des services maritimes et côtiers) et le SPF Mobilité et transports. Les deux services publics jouent un rôle clé en facilitant les essais innovants avec des navires sans équipage dans la partie belge de la mer du Nord.*

Au cours des derniers mois, l'intensité du trafic maritime en mer du Nord a diminué d'environ 15 %. Les navires de recherche sont également restés temporairement à quai. Cette situation a favorisé le déploiement accéléré de navires sans équipage, tels que le robot USV « Adhemar » (unmanned surface vessel) du VLIZ. Ce navire de surface sans équipage a effectué des mesures du bruit sous-marin dans les eaux côtières turbides et peu profondes d'Ostende-Bredene en coopération avec l'Agence des services maritimes et côtiers (MDK) et le SPF Mobilité et Transports. Ces mesures permettent de comparer une période marquée par une activité humaine réduite avec un état plus normalisé à l'avenir.

Le son porte plus de 4 fois plus loin sous l'eau que dans l'air. C'est précisément pour cette raison que de nombreux animaux marins utilisent le son pour communiquer, déterminer leur position et chercher leurs proies. Cependant, le bruit ambiant ('paysage sonore') dans la partie belge de la mer du Nord est déterminé non seulement par des sources sonores naturelles (vagues, pluie, événements géologiques, sons d'animaux marins, etc.), mais également par des activités humaines (navigation, enfoncement de pilotis, etc.). Les animaux marins peuvent être perturbés par ces bruits sous-marins supplémentaires. Ces troubles peuvent être le masquage du bruit ambiant naturel, la perturbation du comportement de toutes sortes d'animaux marins ou encore de sérieux dommages auditifs.

La mesure et l'analyse du bruit sous-marin, qu'il provienne des animaux marins ou de l'environnement, se font aujourd'hui facilement grâce à ce qu'on appelle le « Passive Acoustic Monitoring » (PAM). Le VLIZ a appliqué cette méthode efficace, non invasive et flexible à l'occasion de différentes missions réalisées en avril et mai 2020 à partir de l'USV 'Adhemar'. Cet USV est propulsé par les vagues et ne produit pratiquement aucun bruit sous-marin. L'objectif de cette étude était de déterminer si la réduction du trafic maritime entraîne un changement de l'environnement sonore. De plus, cette étude a également été une occasion unique d'entendre des sons qui, autrement, sont masqués (par exemple les sons des poissons et des invertébrés). Les résultats sont actuellement en cours de traitement et sont attendus pour l'automne 2020. Des mesures supplémentaires dans le cadre du programme d'observation LifeWatch sont prévues à long terme.

Le déploiement de navires sans équipage tels que l'USV Adhemar sur une partie très fréquentée de la mer du Nord n'est pas une mince affaire. Les autorités en charge de la sécurité et de la réglementation de la navigation - l'Agence flamande des services maritimes et côtiers (MDK) et le

Service public fédéral Mobilité et Transports - jouent donc un rôle clé pour faciliter la réussite des missions entreprises avec des navires sans équipage.

Le Centre de coordination et de sauvetage maritime (MRCC) d'Ostende délivre les autorisations nécessaires précisant les conditions à respecter. En effet, des règles claires et une bonne coordination et coopération entre les différentes parties sont nécessaires pour que la sécurité prime. Ainsi, des voyages sans équipage doivent se dérouler de jour et dans de bonnes conditions de visibilité. En outre, ces voyages ne peuvent perturber le trafic maritime. En cas de danger, le MRCC d'Ostende et la Centrale du trafic de Zeebrugge doivent être informés immédiatement afin que les autres participants au trafic puissent être mis au courant rapidement.

À l'échelle internationale, le SPF Mobilité et Transports collabore à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les navires autonomes en participant activement aux discussions en cours au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI) et aux groupes de travail au niveau européen. De plus, le SPF soutient la poursuite du développement de la navigation autonome et de la navigation à distance. Les essais avec des navires autonomes dans les eaux belges revêtent une grande importance pour évaluer la maturité des technologies concernées. En même temps, la sécurité, la protection de l'environnement et la sûreté du transport maritime doivent être garanties à tout moment. À cet effet, la DG Navigation a élaboré une procédure pour les essais de navigation autonome dans le cadre de laquelle les analyses de risques, le plan de voyage et la documentation du navire sont examinés. Les demandes d'autorisations pour la réalisation d'essais doivent être soumises via [MASS@mobilite.fgov.be](mailto:MASS@mobilite.fgov.be). Plus d'informations : [https://mobilite.belgium.be/fr/navigation/navigation\\_semi\\_autonome](https://mobilite.belgium.be/fr/navigation/navigation_semi_autonome)

Le matériel visuel de l'enquête par USV est disponible sur demande auprès du VLIZ.

Contacts presse :

- Bart De Smet (VLIZ), [bart.desmet@vliz.be](mailto:bart.desmet@vliz.be); 0478/56.96.78
- Jan Seys (VLIZ); [jan.seys@vliz.be](mailto:jan.seys@vliz.be); 0478/37.64.13
- An Truyts (MDK), [an.truyts@mow.vlaanderen.be](mailto:an.truyts@mow.vlaanderen.be); 0492/38 03 45
- Thomas De Spiegelaere (SPF Mobilité et Transports, NL), [pers@mobilite.fgov.be](mailto:pers@mobilite.fgov.be); 0485/19.59.63
- Charlotte van den Branden (SPF Mobilité et transports, FR), [presse@mobilite.fgov.be](mailto:presse@mobilite.fgov.be) ; 0474/41.37.47